

Les peintures murales : approches opérationnelles et historiques

Séminaire des 13 et 14 avril 2018 à la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est (Nice)

Compte-rendu par Julie Tugas, conservateur des monuments historiques

Introduction

L'Université Nice Côte d'Azur a accueilli au mois d'avril 2018 un séminaire de deux jours, fruit d'une initiative conjointe entre la Direction régionale des affaires culturelles Provence Alpes-Côte d'Azur (Robert Jourdan, conservateur régional des monuments historiques) et l'équipe de recherche IT&M, UMR CEPAM¹ (Université Nice Côte d'Azur, CNRS ; Rosa Maria Dessi et Yann Codou), consacré à l'une des composantes majeures du patrimoine régional : les peintures murales².

Ces rencontres avaient pour but la présentation de travaux récents dans ce domaine, qu'il s'agisse d'opérations de conservation – restauration comme de recherches en histoire / histoire de l'art, menés en France comme en Italie. L'objectif étant, par la confrontation de ces deux approches distinctes d'un même type d'œuvres, d'en démontrer la complémentarité, illustrée notamment par le titre choisi pour la communication relative à l'église de Cotignac, « regards croisés ».

La première journée fut consacrée à l'évocation d'interventions réalisées sur des peintures murales protégées au titre des monuments historiques – à une exception près -, corpus dont l'intervention liminaire exposa les caractéristiques. Les différents contributeurs, archéologues (Y. Codou, M. Borreani), historien (G. Butaud), architectes (M. Trubert, R. Wieder), conservateurs (L. Hugues, P. Rodriguez, J. Tugas) ou ingénieurs de recherche (S. Aze, J.-M. Vallet), présentèrent les méthodologies mises en œuvre et les résultats d'opérations d'étude et de restauration portant sur des décors médiévaux comme contemporains, répartis sur l'ensemble du territoire régional. La seconde journée, centrée sur la question des lieux d'images et de pouvoir dans l'Occident médiéval, l'illustra à travers divers exemples français (Tour Ferrande de Pernes-les-Fontaines, G. Butaud ; chapelle des Moines de Berzé-la-Ville, D. Méhu), italiens (V. Lucherini ; G. Milani) et internationaux (R.M. Dessi ; O. Acquier).

Au-delà de la diversité des réflexions proposées, plusieurs constantes apparurent. En premier lieu, nonobstant la division du séminaire en deux thématiques, la nécessité d'une approche globale des peintures murales, unissant l'étude de leur matérialité et leur histoire, conduisit les différents intervenants à mêler constamment ces deux plans dans leurs propos. En outre, l'ensemble des exposés, quel que soit leur objet, traduisirent tous une conception plurielle du décor peint, qu'elle associe plusieurs procédés ou techniques, plusieurs champs de connaissance ou de compétence, plusieurs angles d'interprétation ou cadres d'analyses.

Autant d'éléments de réflexion que ces rencontres permirent d'approfondir.

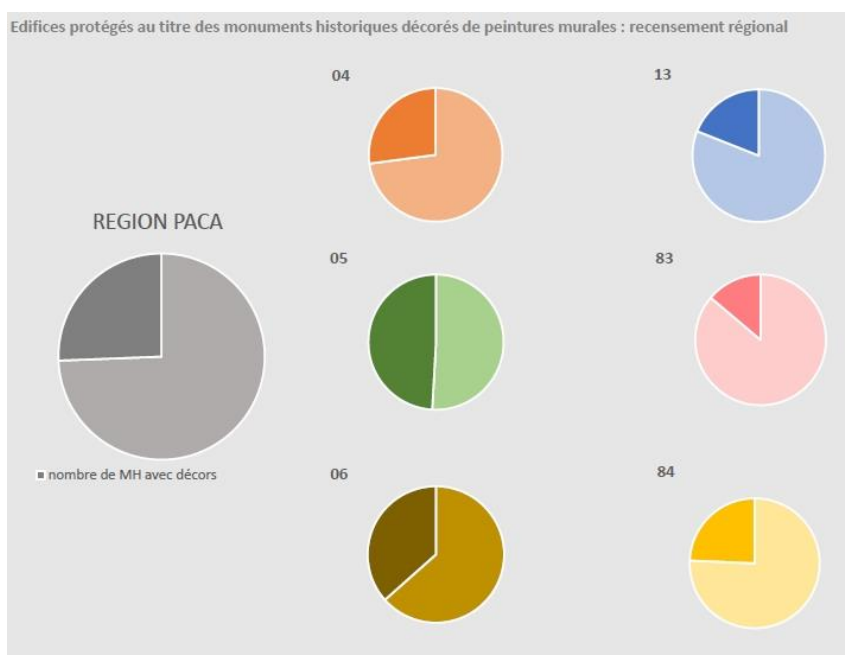
Le séminaire fut introduit par les prises de paroles successives de R. Jourdan, R.M. Dessi et Y. Codou.

¹ IT&M (Images, Textes et Monuments), Unité Mixte de Recherche CEPAM (Cultures – Environnements. Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge).

² Soit des « peinture[s] monumentale[s] réalisée[s] (quelle que soit la technique) ou appliquée[s] sur les parties maçonnées (murs extérieurs ou intérieurs, voûtes ou plafonds) d'un édifice », et présentant « des motifs d'ornement, des personnages ou des scènes figurées » (BERGEON LANGLE Ségolène, CURIE Pierre, *Peinture et dessin – vocabulaire typologique et technique*, Principes d'analyse scientifique, Paris, Éditions du Patrimoine, Centre des monuments nationaux, 2009).

A titre liminaire, la DRAC PACA/CRMH choisit de s'attacher, au sein du remarquable corpus des peintures murales en PACA, à celles faisant l'objet d'une protection au titre des monuments historiques, et de présenter les moyens et méthodes d'intervention du service en la matière. Au-delà de l'approche habituelle du sujet, celle, qualitative, de la reconnaissance des valeurs artistiques et historiques d'œuvres souvent exceptionnelles, il s'agissait de proposer une analyse quantitative, en prenant comme référence l'ensemble des monuments protégés, et historique, en décrivant les modalités de l'intégration des décors peints au patrimoine national : protection ; contrôle des interventions ; valorisation.

Le recensement des peintures murales au sein des édifices classés et inscrits témoigne de la richesse considérable du corpus régional, et, plus largement, de la diffusion de cette pratique artistique sur ce territoire : près de 20% des 2 334 monuments protégés au sens du Code du Patrimoine³ abritent des peintures murales identifiées.



Dans bien des cas (156 en tout), ce sont ces peintures qui ont motivé la protection des édifices. Les arrêtés furent tout d'abord pris au niveau national, et ce dès les premières années du XXe siècle. À l'origine, bien souvent, les mesures administratives ne portaient que sur les seuls décors portés, parfois considérés comme immeubles par destination⁴, dans une volonté de mieux les identifier, et, par-là, les préserver⁵ ; dans ces derniers cas, elles devront être reprises, aux fins d'une extension de l'étendue topographique de la protection, ou d'une mise en conformité juridique (par la protection en tant qu'immeuble).

Fait notable en PACA, les protections de peintures murales au titre des monuments historiques résultent non seulement de réalités de terrain (découvertes, sauvegarde), mais également d'une démarche volontariste du service régional, manifeste à partir de la déconcentration de la procédure⁶. Dès 1983 en effet, une thématique consacrée aux

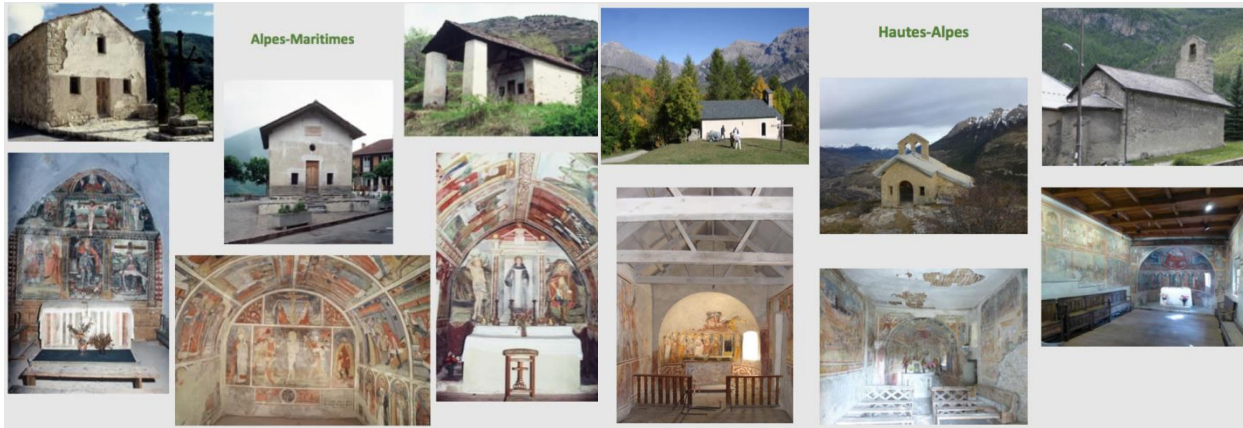
³ Chiffre au 10/04/2016.

⁴ Et non, à tort au sens du Code Civil, comme immeubles par nature ; cf. Cour de cassation, Fondation Abegg, 15 avril 1988.

⁵ On se référera, à ce sujet, aux publications de référence : Coll., 1913 : *genèse d'une loi sur les monuments historiques*, [Paris] : La Documentation française, 2013 ; AUDUC Arlette, *Quand les monuments construisaient la Nation, Le service des monuments historiques de 1830 à 1940*, n°25, Comité d'histoire du ministère de la Culture, [Paris] : La Documentation française, 2008.

⁶ Avec la création des DRAC en 1977, et la mise en place des Commissions Régionales du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique (COREPHAE) en 1984.

« chapelles peintes » fut initiée, remarquable tant par son ambition (à l'échelle de deux départements, Hautes-Alpes – sur la base du travail considérable réalisé par le Service de l'Inventaire – et Alpes-Maritimes) que par sa continuité : en l'espace de quatorze ans, 24 édifices furent protégés. Portée par François Enaud et par Christian Prévost-Marcilhacy⁷, cette action fut couronnée, dans plus de 90% des cas, par le classement du monument, preuve de la reconnaissance de l'« intérêt majeur au plan national »⁸ de ces peintures murales.



Exemples d'édifices protégés dans le cadre de la thématique « chapelles peintes », dans les départements des Alpes-Maritimes et des Hautes-Alpes © M. Graniou, J. Marx, F. Thurel, J. Tugas, drac paca crmh

La protection au titre des monuments historiques entraîne le contrôle scientifique et technique⁹, « sur pièces et sur place »¹⁰, de l'ensemble des études et travaux de conservation – restauration des monuments ou objets mobiliers concernés. Plusieurs caractéristiques de ce contrôle de l'Etat, appliqué aux décors peints, ont été soulignées :

- un suivi sanitaire particulièrement régulier, des peintures comme de l'édifice qui les abrite
- la promotion d'actions de conservation préventive, d'autant plus souhaitables devant la grande fragilité matérielle des œuvres face à tout type d'intervention
- la prescription systématique d'études préalables, afin de mieux concevoir les projets de restauration, doublées, selon les cas, d'un accompagnement scientifique (analyses, suivi climatique, observations et relevés du bâti, campagnes photographiques, recherches documentaires)
- la vigilance quant à la définition des travaux, afin que la spécificité des interventions relatives aux peintures murales, et la qualification des intervenants, soit respectée.

Enfin, comme ce fut explicité jadis en commission régionale, « la protection systématique [des peintures murales visait en premier lieu à] les faire mieux connaître au grand public »¹¹. Deux exemples de dispositifs mis en place par la DRAC PACA / CRMH pour la valorisation des décors peints ont été présentés. L'Ubaye fut choisie comme territoire d'expérimentation, en raison de la richesse de son actualité en la matière (découverte de décors dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Fouillouse, et restauration des peintures murales de l'église de Saint-Pons). Une méthode de travail pour sensibiliser la population à la conservation des enduits intérieurs des édifices anciens, et des décors peints qu'ils pourraient porter, a été élaborée,

⁷ Respectivement Inspecteur général et inspecteur des monuments historiques.

⁸ Procès-verbal de la COREPHAE du 4 septembre 1985.

⁹ Code du Patrimoine, articles L. 621-9 et L. 621-27 du Code du Patrimoine, et plus encore le décret n°2009-750 du 22 juin 2009.

¹⁰ Décret n°2009-750, art. 7.

¹¹ Procès-verbal de la COREPHAE du 4 septembre 1985.

sous les auspices du Pays d'Art et d'Histoire local, le Pays Sud ; des visites réunissant élus, associations patrimoniales, clergé affectataire, et des manifestations, ont commencé d'être mises en place. En dernier lieu, une action de sensibilisation aux peintures murales a été initiée auprès des acteurs locaux des projets d'Éducation Artistique et Culturelle (Éducation nationale, musées, associations, centres sociaux...).



Fouillouse Eglise Saint-Jean-Baptiste ; détail d'une fenêtre de sondage sur le mur sud © J. Tugas, drac paca crmh

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le service des monuments historiques a témoigné de longue date d'une attention marquée à l'égard des peintures murales. Son corollaire, une très large protection de ces décors, a permis la mise en place d'un contrôle scientifique et technique de plus en plus poussé des opérations les concernant, qu'il s'agisse d'études, de restaurations ou de découvertes venues enrichir encore un ensemble régional remarquable.